

LE PREMIER NUMÉRO D'EPHÉMÉRIS

PAGE 1

Qu'est ce qu'étudier les langues et les lettres classiques dans un milieu universitaire ? Comment se retrouver au cœur des méandres administratifs et d'un monde éclaté qui a sa vie propre ? Le département de Langues, Littératures et Civilisations Anciennes, s'il est l'un des plus petits sur le campus du Mirail, n'en est pas moins l'un des plus actifs et des plus conviviaux. La qualité de l'enseignement et la relation privilégiée avec le monde antique sont au rendez-vous. Le corps enseignant et les étudiants sont les premiers à accueillir les nouveaux étudiants. Mais comment mieux encadrer et informer les nouveaux venus que de leur offrir un outil d'information et

d'expression sur lequel ils puissent s'appuyer ? Ephéméris veut avant tout être un journal des étudiants pour les étudiants, pour que ce cursus ne soit pas que le chemin vers un diplôme de qualité, mais également l'expression d'une passion pour l'Antiquité et ses langues.

Site du département : <http://lettres-anciennes.univ-tlse2.fr/>

Association APAREA : <http://www.aparea.fr>

Association MELETE : melete.utm@gmail.com (voir ci-dessous)

Association PERIPLES : <http://periples.utm.overblog.com/>

Vers le Master sciences de l'antiquité : <http://sda.univ-tlse2.fr/>

J.B.

DANS CE NUMÉRO :

LE PREMIER NUMÉRO D'EPHÉMÉRIS 1

L'ASSOCIATION MÉLÉTÉ 1

JOURNÉE PORTES OUVERTES 2-3

LE TUTORAT DE LETTRES CLASSIQUES 3

LE CONSEIL D'UFR 3

LE CONSEIL DU DÉPARTEMENT 4

L'ASSOCIATION MÉLÉTÉ

L'association Méléte, pour « Mouvement des étudiants latinistes et hellénistes toulousains et étrangers », est un groupe d'étudiants assez jeune qui a été créé à l'été 2010. Son but premier est de permettre à l'ensemble du cursus de se connaître, puisque les étudiants ressentent un manque de proximité avec les autres années ou même entre groupes d'une même année qui n'ont pas cours ensemble... Ainsi, Méléte veut créer une dynamique de travail, pour que les nou-

veaux, fraîchement sortis du cadre lycéen, ne soient pas lésés et intègrent le monde universitaire, qui comporte bien des méandres et détours que chacun doit connaître afin de ne pas s'y perdre et laisser l'abandon arriver. Un système de parrainage des L1 par les années supérieures devrait se coupler avec le tutorat proposé par le département de Lettres Classiques, afin de donner un cadre aux étudiants qui auraient besoin d'aide. Cette aide peut être d'ordre universitaire par la

visite des lieux, l'explication du fonctionnement des divers départements du campus, ou plus généralement d'ordre privé pour que les nouveaux venus dans la ville rose s'y repèrent rapidement. Des sorties et des soirées sont aussi à prévoir pour ainsi regrouper un département qui est à taille humaine, mais dont les classes communiquent encore insuffisamment entre elles.

Pour plus d'informations : melete.utm@gmail.com

G.D.

JOURNÉE PORTES OUVERTES

Chaque année l'université organise une « Journée Portes Ouvertes » afin de présenter son offre de formation aux nouvelles générations. Le 19 février dernier, une bonne vingtaine de lycéens accompagnés de leur famille sont venus s'informer sur la Licence de Lettres Classiques en elle-même ou sur la nouvelle Licence bi-disciplinaire Philosophie/Lettres Classiques ; à cela s'est ajoutée une poignée de lycéens



soucieux de mieux connaître les options proposées par le département. Des étudiants étaient présents pour rendre compte de leur ressenti et de leurs anciennes appréhensions envers l'Université, sa vie, son fonctionnement etc. Un soin particulier a été apporté par celles et ceux qui ont cuisiné les « dattes fourrées aux pignons enrobées de miel de rhododendron » et le « vin de rose » qui ont été bien appréciés par l'ensemble des intervenants et des visiteurs. Les curieux sont toujours les bienvenus pour venir chercher l'information auprès du secrétariat de Lettres Classiques, merveilleusement tenu par Mme Barge.

Licence bi-disciplinaire

Cette nouveauté dans l'offre de formations de l'UFR sera mise en place à la rentrée 2011. Elle est le fruit d'une forte demande d'enseignement philosophique accompagné de langues anciennes. Elle ne prépare cependant pas directement au concours d'enseignement de Lettres Classiques puisque son contenu vise en particulier la philosophie antique et une langue ancienne. Elle combine l'apprentissage (au niveau débutant et confirmé) d'une langue ancienne (possibilité de choix entre grec et latin) et l'étude de thèmes philosophiques à partir de textes accom-

pagés de leur traduction (dans le cadre de cours d'Histoire des idées). À cela s'ajoute un enseignement de méthodologie de la philosophie et des langues anciennes. Sont aussi intégrés à la Licence un accompagnement du projet de l'étudiant ainsi qu'une langue vivante chaque semestre (contrairement à l'ancienne maquette).

Nouveau choix de « discipline B » (ancienne « mineure ») et modification de la maquette

À partir de la rentrée 2011, les étudiants en Lettres classiques pourront choisir une deuxième discipline parmi celles



qui suivent : Philosophie, Lettres modernes, Italien ou Histoire de l'Art-Archéologie. Cependant, si l'étudiant se destine au CAPES de Lettres classiques, il est préférable qu'il suive un cursus dont la mineure est Lettres modernes. De plus, une approche personnalisée de la formation est ajoutée par le biais de l'accompagnement du projet de l'étudiant, qui permet de définir les buts de ces études. Pour valider un master d'enseignement, il faut avoir un niveau européen C1 dans une langue vivante : c'est pourquoi l'université a ouvert des heures des cours de langue vivante à chaque semestre, afin de permettre une progression efficace dans cette matière.

Master MEF

Depuis la masterisation des concours d'enseignement du secondaire, les universités ont créé un « Master de l'Enseigne-



ment et de la Formation » pour intégrer les nouveautés de la réforme. Il se veut être une préparation au métier d'enseignant par l'approfondissement des connaissances disciplinaires, la réflexion didactique, les stages sur le terrain, l'analyse critique des pratiques professionnelles, la connaissance du système éducatif. Il prépare aux différentes épreuves écrites et orales du CAPES de Lettres classiques.

En complément de l'aspect professionnalisant de la formation, le MEF a des cours d'initiation à une recherche de qualité dans les domaines concernés par le mémoire, permettant d'envisager

une poursuite en doctorat. On a aussi la possibilité de se réorienter et d'accéder à d'autres métiers (concours administratifs, métiers de la formation et de l'éducation, métiers de l'édition, métiers de l'écriture, métiers du patrimoine, etc.).

13 futurs bacheliers, de la Haute Garonne, du Lot et de l'Ariège, intéressés par la licence classique sont venus à la JPO cette année. Il n'y en avait que 7 l'année dernière. De bon augure ...

G. D. / Photos Régis Courtray.



LE TUTORAT DE LETTRES CLASSIQUES

Conçu pour répondre aux besoins des étudiants, le tutorat de lettres classiques se décline en deux volets : le soutien en latin et le soutien en grec. L'apprentissage des langues en lettres classiques est souvent long et compliqué et exige un travail régulier. Le nombre d'heures de cours ne permet pas toujours de résoudre les problèmes de compréhension, de régler les difficultés et de proposer des exercices réguliers. Le tutorat a été mis en place afin de proposer ce soutien indispensable

pour une meilleure compréhension en langues. Elle ajoute une heure de pratique là où chaque étudiant en a besoin. Le tuteur est là pour s'adapter aux besoins des étudiants : cette heure est celle où l'on peut combler les lacunes, parfois même dans les bases, le tout sans avoir le poids d'une note et d'une appréciation. Car les tuteurs sont choisis parmi des étudiants expérimentés, en cursus de Master ou de Capes, et qui ont suivi le cursus de Licence de lettres classiques. Cette relation d'é-

tudiant à étudiant est le cadre idéal pour remettre à plat tous les points de grammaire qui posent difficultés, pour trouver une aide face aux difficultés et aux pièges de la langue.

Le latin et le grec sont des langues exigeantes, dans lesquels seule l'assiduité permet de progresser, mais elles sont la promesse d'une meilleure compréhension des langues, d'une aisance en français et d'une rigueur dans toutes les matières.

J.B.

LE CONSEIL D'UFR

Avec le conseil du département, ce sont deux composantes très importantes de l'Université, dans lesquelles les étudiants ont leur place et doivent montrer effectivement qu'ils sont présents afin de participer aux débats, propositions et autres points notés sur l'ordre du jour de chaque réunion de Conseil.

Le conseil d'UFR est composé de représentants élus des enseignants et enseignants-chercheurs, des BIATOSS (c'est-à-dire le personnel non enseignant) et des étudiants, ainsi que de personnalités extérieures nommées. Il assiste le directeur de l'UFR (élu auparavant par ce même conseil) dans l'administration et la ges-

tion de l'unité. Les séances du conseil sont des moments d'information, de débat et de vote sur toutes les questions importantes pour la vie de l'UFR : budget, postes d'enseignants-chercheurs et de BIATOSS, évolution de l'offre de formation, calendrier universitaire. . .

M-F. B.

Edition :
 Université Toulouse
 II Le Mirail

Rédaction :
 Jérémy Bonner

Articles :
 Guillaume Diana
 Marie-France Barge
 Jérémy Bonner

Supervision :
 Anne-Hélène Klinger-
 Dollé

Secrétaire :
 Marie-France Barge

Site du département :
<http://lettres-anciennes.univ-tlse2.fr/>

Adresse postale :
 Département de
 Langues, Littératures
 et Civilisations
 Anciennes
 Université de
 Toulouse II - Le
 Mirail
 5 allées Antonio
 Machado
 31058 TOULOUSE
 Cedex 9 FRANCE

Toutes les polices, les images, les photos et les logos sont publics ou tirés du site de l'Université de Toulouse II Le Mirail. Tous les textes sont originaux ou tirés du site de l'université de Toulouse II Le Mirail.
 Merci de ne pas jeter ce papier sur la voie publique.



LE CONSEIL DE DÉPARTEMENT

Le conseil du Département de Langues Anciennes est élu par les membres enseignants, BIATOS et les étudiants du Département. Le vote se fait au scrutin de liste. Les membres des collèges enseignants et BIATOS sont élus pour 4 ans, et les membres étudiants pour 2 ans. Les membres élus désignent ensuite les personnalités extérieures appelées à siéger au conseil. La composition du conseil est la suivante:

- Collège professeurs et assimilés: 5 membres;
- Collège autres enseignants: 5 membres;
- Collège BIATOS: 1 membre;
- Collège étudiants: 4 membres;
- Collège personnalités extérieures: 4 membres.

Le Département est dirigé par un directeur élu pour 4 ans parmi les enseignants du Département; il n'est pas nécessairement membre élu du conseil. Le directeur est secondé par un directeur adjoint élu dans les mêmes conditions.

Le Directeur est assisté par un bureau de Département qui comprend, outre le Directeur adjoint, les responsables des trois sections (latin, grec, philologie) et le responsable administratif du Département.

Le directeur préside le conseil de Département et fixe l'ordre du jour. Les décisions du conseil sont prises à la

majorité des présents sous réserve que le quorum de 60% des élus présents ou représentés soit atteint au moment du vote. Le conseil siège en formation restreinte aux enseignants pour les questions relatives à ces derniers. Les enseignants ne faisant pas partie du conseil peuvent y assister sur invitation du directeur, ainsi que toute personne susceptible d'éclairer le conseil dans ses débats. Le conseil siège au minimum trois fois dans l'année. Le directeur a la possibilité de convoquer une assemblée plénière consultative du Département réunissant l'ensemble des enseignants et personnels du Département et éventuellement élargie aux élus étudiants du conseil. Le conseil de Département a la responsabilité des cursus rattachés au Département. Il se prononce sur les maquettes des diplômes dont est sollicitée l'habilitation, sur la définition et la mise en œuvre des programmes, des méthodes, du contenu des contrôles et des examens. Il est également responsable des dispositifs d'orientation, de soutien et d'innovation pédagogique. Il examine et vote le budget du Département dont l'élaboration et l'exécution sont placées sous la responsabilité du Directeur par délégation du Président de l'Université. Il se prononce notamment sur les subventions susceptibles d'être accordées à divers projets pédagogiques ou scientifiques.

M-F. B. / Site du département

